

## CHANTIERS ARCHÉOLOGIQUES OUVERTS AUX BÉNÉVOLES



L'archéologie s'attache à reconstituer l'histoire des sociétés à partir des vestiges matériels qui se sont conservés au cours des siècles.

C'est grâce à la fouille, dont les techniques sont de plus en plus élaborées, que les archéologues restituent le quotidien des Hommes du passé. **Afin de mieux comprendre ce travail, ou pour les étudiants en archéologie de compléter leur formation théorique, il est essentiel de participer à un chantier de fouilles archéologique.**

La Sous-direction de l'archéologie, en collaboration avec les Directions régionales des affaires culturelles, propose chaque année **une liste des chantiers archéologiques ouverts aux bénévoles**. Tous ces chantiers sont autorisés par le ministère de la Culture et de la Communication, conformément au Code du Patrimoine (Livre V et Livre VI), et sont intégrés dans les programmes de recherche scientifiques définis par le Conseil national de la recherche archéologique (CNRA).

Toutes les références des chantiers sont disponibles sur le site internet du ministère de la Culture et de la Communication : [www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Archeologie](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Archeologie) ou par courrier à la sous-direction de l'archéologie. Ces chantiers s'adressent plus particulièrement aux personnes majeures. Quelques chantiers acceptent cependant, sous certaines conditions, des personnes âgées d'au moins 16 ans.

Le directeur du chantier est seul responsable de l'organisation matérielle de la fouille (condition d'accueil, inscription, hébergement, rythme de travail...) et des recherches scientifiques proprement dites. Les activités proposées aux participants sont variées : dégagement de structures, dessin, topographie, photographie... Si les conditions d'admissions sont variables d'un site à l'autre, une motivation sérieuse et une bonne condition physique sont nécessaires dans tous les cas. Un contrôle récent de la vaccination antitétanique est un préalable obligatoire à toute candidature.

Pour toutes informations : [chantiers-de-fouilles@culture.gouv.fr](mailto:chantiers-de-fouilles@culture.gouv.fr)  
ou [archeologie@culture.gouv.fr](mailto:archeologie@culture.gouv.fr)